



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_19
id. 1667

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Lors de la session du 13 février 2023, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, un premier bilan avait été dressé, au sujet des consommations de fluides de l'année 2022.

Ce bilan s'est avéré incomplet, dès lors que toutes les factures d'électricité n'avaient toujours pas été transmises par le fournisseur, Électricité de France (EDF).

Ces incertitudes ont conduit le Département à prendre l'attache de la direction régionale d'EDF pour obtenir des informations quant au coût du kilowattheure afin de préparer le budget, et notamment de prévoir les crédits nécessaires pour faire face à cette augmentation.

Sur la base des données transmises par EDF, 5 400 000 € ont été inscrits dans le but d'honorer les factures, dont l'augmentation avait été estimée à 600 %.

Les factures ayant finalement pu être payées, les données de consommation sont aujourd'hui connues et permettent de dresser ce bilan :

Consommation en kilowatt-heure

	2021	2022	Évolution
Sites supérieurs à 36 Kilovoltampère	2 772 939	2 353 165	- 15,14 %
Sites inférieurs à 36 Kilovoltampère	733 814	553 429	- 24,58 %
TOTAL	3 506 753	2 906 594	- 17,11 %

Consommation en euros

	2021	2022	Évolution
Sites supérieurs à 36 Kilovoltampère	402 258,65	737 879,33	+ 83,43 %
Sites inférieurs à 36 Kilovoltampère	131 518,06	125 824,60	- 4,33 %
TOTAL	533 776,71	863 703,93	+ 61,81 %

Ce bilan prend en compte l'ensemble des bâtiments départementaux, à l'exception des giratoires, pour lesquels il manque encore des factures, des gendarmeries et des collèges.

Ces tableaux mettent en évidence le fait que l'augmentation du coût de l'électricité a été légèrement compensée par une diminution du nombre de kilowattheures consommés.

Lorsque ces chiffres sont analysés dans le détail, le cas particulier de l'Hôtel du Département peut être souligné puisqu'il a été constaté, sur ce site, une diminution

de la consommation de 24 %, qui s'explique par les travaux réalisés sur le chauffage et sur la climatisation.

Ces mesures ont permis de supprimer les chauffages d'appoint et les climatiseurs mobiles, installés dans les bureaux, et qui étaient la source de la surconsommation de ce bâtiment.

Les températures plus douces, également enregistrées lors de l'hiver 2022, doivent être prises en compte dans l'élaboration de ce constat.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 février 2023 relative au bilan et perspective de la situation énergétique du Département,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan des consommations d'électricité du Département pour l'année 2022, tel que détaillé supra et en annexe.

Acte pris.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023 Publié le 17/07/23 ID : 082-228200010-20230622-1952-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL